



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'UNGAVA
VILLE DE CHAPAIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 19 janvier 2016 à 19h00, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les Conseillères : Denise Larouche
Roxanne Tremblay
Lucie Tremblay

Messieurs les Conseillers : Daniel Forgues
Jacques Fortin
Guy Lafrenière

Était également présente à la séance :
Madame la directrice générale adjointe
et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Était absente à la séance :
Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, constate le quorum de la séance.

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 00.

16-01-09

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-10

5.
**DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-
VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2015
ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 DÉCEMBRE 2015
(19 h 30 ET 19 h 45) ET DU 11 JANVIER 2016**

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du 15 décembre 2015 et extraordinaires du 15 décembre 2015 (19 h 30 et 19 h 45) et du 11 janvier 2016;



CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 décembre 2015 et des séances extraordinaires du 15 décembre 2015 (19 h 30 et 19 h 45) et 11 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.
REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8.
CONSEIL MUNICIPAL

16-01-11 **8.1**
RÉSOLUTION – DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

La directrice générale adjointe et greffière suppléante, madame Mélanie Gagné, mentionne que tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires prévue à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

16-01-12 **8.2**
RÉSOLUTION - DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS POUR L'ANNÉE 2015 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 5.3.5 DU RÈGLEMENT 14-426 : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE CHAPAIS

Conformément à l'article 5.3.5 du règlement 14-426 portant le titre *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Chapais* qui stipule que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par l'article 5.3.4 doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier. La greffière suppléante, madame Mélanie Gagné, dépose le registre des déclarations pour l'année 2015 des membres du conseil municipal.

16-01-13 **8.3**
RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la désignation d'un membre du Conseil municipal comme maire suppléant;



CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière

APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE madame Lucie Tremblay soit et est nommée maire suppléant de la Ville de Chapais pour les mois de février, mars, avril 2016 ;

QUE madame Lucie Tremblay soit et est autorisée, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de monsieur Guy Lafrenière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4

16-01-14

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT À LA TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 26-66

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'*Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre les Cris d'Eeyou Istchee et le gouvernement du Québec*, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) s'est vu confier la responsabilité d'établir, pour les Terres de catégorie III d'Eeyou Istchee Baie-James, des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (tables GIRT);

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre aux différents usagers du territoire public d'Eeyou Istchee Baie-James de participer à l'élaboration de la planification des activités d'aménagement forestier, le GREIBJ a demandé à la Ville de Chapais de désigner son représentant et son substitut à la Table GIRT de l'unité d'aménagement 26-66, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du plénier du 11 janvier dernier ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin

APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais désigne monsieur Steve Gamache, maire, comme son représentant ainsi que monsieur Daniel Forgues, conseiller, comme son substitut, afin de siéger à la Table GIRT de l'unité d'aménagement 26-66, et ce, pour un mandat qui se terminera le 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5

16-01-15

RÉSOLUTION – DEMANDE DE REGROUPEMENT DES TABLES GIRT DANS LE SECTEUR DE CHAPAIS, CHIBOUGAMAU ET OIJÉ-BOUGOUMOU

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'*Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre les Cris d'Eeyou Istchee et le gouvernement du Québec*, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) s'est vu confier la responsabilité d'établir, pour les Terres de catégorie III d'Eeyou Istchee Baie-James, des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (tables GIRT);



CONSIDÉRANT QU'afin de permettre aux différents usagers du territoire public d'*Eeyou Istchee Baie-James* de participer à l'élaboration de la planification des activités d'aménagement forestier, le GREIBJ a créé dix (10) différentes Tables GIRT rattachées principalement à chacune des unités d'aménagement forestier de la région;

CONSIDÉRANT QUE chaque Table GIRT sera composée d'une multitude de catégories d'utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) unités d'aménagement forestier sont à proximité de la Ville de Chapais, soient les unités 26-63, 26-64, 26-65 et 26-66, et qu'il y aura par conséquent quatre (4) Tables GIRT de formées;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Ville de Chapais utilisent quotidiennement ces quatre (4) Tables GIRT;

CONSIDÉRANT QUE les représentants des différentes catégories d'utilisateurs seront appelés à siéger à ces quatre (4) Tables GIRT;

CONSIDÉRANT QUE lors de la création des premières Tables GIRT dans la région en 2010, celles de Chapais et de Chibougamau avaient été regroupées pour des raisons d'efficacité et d'économie des deniers publics;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais demande au GREIBJ le regroupement de Tables GIRT dans un souci d'efficacité et d'économie des deniers publics;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à :

Mme Manon Cyr, mairesse de Chibougamau
M. Curtis Bosum, chef de la communauté d'Oujé-Bougoumou;
M. Richard Shecapio, chef de la communauté de Mistissini;
M. Marcel Happyjack, chef de la communauté de Waswanipi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-16

8.6

RÉSOLUTION – COMMANDITE – DÉFI POLAIRE DES MINOUNES DE CHAPAIS 2016

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser et à appuyer les événements et les rassemblements populaires;

CONSIDÉRANT la demande de commandite, d'un montant de 1 500 \$ associés à la bourse de première position, déposée par le Club de motoneige de Chapais pour la 19^e édition du Défi polaire des minounes, qui se tiendra le 13 février 2016;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité contenu dans la demande de commandite du Club de motoneige de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du plénier du 11 janvier dernier ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU



QUE la Ville de Chapais verse au Club de motoneige de Chapais une commandite de 1 500 \$ associée à la bourse de première position, pour devenir partenaire majeur du Défi polaire 2016;

QUE le versement de cette commandite soit conditionnel à la mise en œuvre du plan de visibilité suivant :

- Un logo couleur de la Ville sera affiché sur le panneau de la scène lors de l'événement;
- Le nom de la Ville de Chapais apparaîtra comme commanditaire majeur dans la publicité du publisac et celle envoyée dans les clubs de motoneige de la province;
- Le nom de la Ville de Chapais apparaîtra comme commanditaire majeur dans la publicité de la revue RCMAQ;
- Il y aura une visibilité sur le site Internet du Club de motoneige de Chapais;
- Le nom de la Ville de Chapais sera nommé souvent au micro durant la journée;
- Durant la soirée, 2 places seront réservées à la Ville de Chapais afin de remettre le prix de la première position;
- Le représentant de la Ville de Chapais donnera le départ.

QUE la commandite soit directement envoyée par chèque au récipiendaire de la première position;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-17

8.7

RÉSOLUTION – DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN COMITÉ INTERMINISTÉRIEL PRÉSIDIÉ PAR MONSIEUR JEAN BOUCHER, DÉPUTÉ D'UNGAVA, POUR ACCOMPAGNER LA VILLE DE CHAPAIS DANS SES DÉMARCHES DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT la nouvelle entente intervenue entre Chapais Énergie Société en commandite et Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est d'une durée de 42 mois;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la conférence de presse tenue à Chapais le 9 octobre dernier, le ministre délégué aux Mines et ministre responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, monsieur Luc Blanchette, ainsi que le député d'Ungava, monsieur Jean Boucher, ont annoncé, au nom du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, monsieur Pierre Arcand, que le gouvernement du Québec accompagnera la municipalité de Chapais dans la diversification de son économie;

CONSIDÉRANT QUE, lors de cette même conférence de presse, il a été aussi annoncé que la Société du Plan Nord mettra en place et coordonnera un comité interministériel chargé de soutenir la diversification de l'économie chapaisienne et de participer à l'élaboration de projets tirant notamment avantage de la présence de la centrale de cogénération de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la première action de l'orientation de l'axe 1 de la planification stratégique 2013-2023 de la ville de Chapais « *Chapais 2023 tournée vers l'avenir* » est de soutenir Chapais Énergie;



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire développer une grappe industrielle basée sur le renouvellement à long terme du contrat de vente d'électricité de Chapais Énergie;

CONSIDÉRANT QU'il faut agir très rapidement pour voir des entreprises de cette grappe industrielle être opérationnelles dans le délai de 42 mois imparti à l'entente d'Hydro-Québec et Chapais Énergie.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais demande au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, la mise en place immédiate d'un comité interministériel présidé par le député d'Ungava, monsieur Jean Boucher, comité qui sera aussi chargé d'accompagner la Ville de Chapais dans la diversification de son économie;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à monsieur Jean Boucher, député d'Ungava.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION**

16-01-18 **9.1** **RÉSOLUTION – AMENDEMENT À LA POLITIQUE PORTANT SUR LA PRÉSENCE AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a le devoir de gérer la prestation de travail et les absences de ses employés dans le respect des droits et obligations de chacun;

CONSIDÉRANT QU'en mai 2015, le Conseil municipal de la Ville de Chapais adoptait la *Politique concernant la présence au travail des employés de la Ville de Chapais* (résolution 15-05-91);

CONSIDÉRANT QUE cette politique doit être amendée;

CONSIDÉRANT QUE ce sujet a été discuté en comité plénier du 18 janvier dernier;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'amender la *Politique concernant la présence au travail*;

QUE cet amendement soit rétroactif au 1^{er} janvier 2016.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-19 **9.2** **RÉSOLUTION – SOUS-LOCATION D'UN TERRAIN À IAMGOLD**

CONSIDÉRANT QU'à travers son plan stratégique, le Conseil municipal s'engage à favoriser l'établissement de nouvelles entreprises, notamment en mettant en place des stratégies de recrutement d'entrepreneurs extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE la société Iamgold Corporation a un intérêt pour le terrain situé au 18 rue de l'Assainissement à Chapais;



CONSIDÉRANT QUE les lieux font partie d'un ensemble de terrains qui sont eux-mêmes loués par Ville de Chapais, en tant que locataire, du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est favorable à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la société lamgold Corporation devra cependant respecter la fin d'utilisation inscrite au bail signé entre la Ville de Chapais et le ministère;

Il est **PROPOSÉ** par madame le conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale adjointe et greffière suppléante, madame Mélanie Gagné, soit et est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la sous-location avec lamgold Corporation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-20

9.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – OUVERTURE D'UN DÉPÔT DE NEIGE USÉE – SERVICE PROFESSIONNEL TECHNIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit ouvrir un lieu d'élimination de neige usée;

CONSIDÉRANT QU'un site a été retenu et qu'il faut réaliser une étude hydrogéologique pour compléter l'ingénierie définitive;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'aller en appel d'offres sur invitation afin d'obtenir les services d'une firme spécialisée en ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 janvier dernier;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, à lancer un appel d'offres de service sur invitation pour l'ouverture d'un dépôt de neige usée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-21

9.4

RÉSOLUTION – ACCEPTATION D'UN APPEL D'OFFRES DE SERVICE PROFESSIONNEL - PROCUREUR PATRONAL

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Chapais (CSN) a déposé le 18 décembre dernier des requêtes d'arbitrage pour les griefs 2015-07, 2015-08 et 2015-09;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit mandater une firme d'avocats pour la représenter et défendre ses intérêts dans le cadre de ces requêtes en arbitrage;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 janvier dernier;



Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'accepter l'offre de service professionnel de Simard Boivin Lemieux, avocats, pour représenter la Ville de Chapais dans les requêtes d'arbitrage pour les griefs 2015-07, 2015-08 et 2015-09 déposées par le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Chapais (CSN) le 18 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-22

9.5

RÉSOLUTION – APPEL D'OFFRES – ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE PHASE II – FERMETURE DU DÉPÔT DE NEIGE USÉE (DNU)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit fermer le dépôt de neige usée actuel, lequel est jugé non-conforme par le Ministère *du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)*;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une assistance technique pour réaliser les travaux selon les exigences du *MDDELCC*;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 janvier dernier ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante à lancer un appel d'offres sur invitation pour l'étude environnementale phase II, et ce, dans le but d'amorcer la fermeture définitive du dépôt de neige usée actuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-23

9.6

RÉSOLUTION – MANDAT À LES SERVICES EXP INC. – SERVICE D'EXPERTISE RELATIF À L'AMIANTE POUR UNE MISE AUX NORMES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit se conformer aux nouvelles exigences réglementaires de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) portant sur l'inventaire des matériaux contenant de l'amiante dans les édifices institutionnels, publics, commerciaux et industriels;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel article 69 du Règlement modifié sur la CNESST vise les propriétaires et les employeurs de tous les édifices construits avant le 20 mai 1999;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit répondre aux nouvelles exigences qui se résument à une inspection de tout bâtiment construit avant le 15 février 1990 afin de localiser et inventorier les flocages et les calorifuges contenant de l'amiante;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Les Services EXP inc.* datée du 4 décembre 2015 et proposant des honoraires de 10 350 \$, plus les taxes applicables et les frais de déplacement, destinés à fournir à la Ville de Chapais une expertise relative à l'amiante pour une mise aux normes de ses bâtiments municipaux;



CONSIDÉRANT QUE cette offre se situe en deçà de 25 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré selon les règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 11 janvier dernier;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service de *Les Services EXP inc.* datée du 4 décembre 2015 concernant l'expertise relative à l'amiante pour une mise aux normes de ses bâtiments municipaux;

QUE la directrice générale adjointe et greffière suppléante, madame Mélanie Gagné, soit autorisée à signer les documents appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-24

9.7

RÉSOLUTION – FORMATION D'UN NOUVEAU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT certaines problématiques reliées à la sécurité routière à l'intérieur des limites territoriales de la Ville de Chapais et soulevées par des citoyens au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de trouver des solutions durables à ces problématiques de sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 janvier dernier;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais mette en place un nouveau Comité consultatif sur la sécurité routière dont le mandat sera de recommander au Conseil municipal des solutions durables à toute question de sécurité routière que lui aura soumise le Conseil municipal;

QUE ce nouveau Comité consultatif sur la sécurité routière soit formé de la directrice générale et/ou de la directrice générale adjointe et greffière suppléante de la Ville, de deux membres du Conseil municipal, à savoir messieurs Jacques Fortin et Guy Lafrenière, d'un policier de la Sûreté du Québec, du directeur des travaux publics ainsi que d'un maximum de quatre (4) citoyens désignés par la direction générale de la Ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-25

9.8

RÉSOLUTION – MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais s'est dotée, par sa résolution 16-01-24, d'un nouveau comité consultatif sur la sécurité routière afin de trouver des solutions durables à des problématiques de sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE les problématiques suivantes ont été portées à l'attention des membres du Conseil municipal :



- Limites de vitesse dans le parc industriel;
- Limite de vitesse à l'entrée ouest de la Ville;
- Vitesse à l'intersection de la 1^{ère} Avenue et de la 10^e Rue;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 janvier dernier;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

DE mandater le Comité consultatif sur la sécurité routière afin qu'il recommande au Conseil municipal, s'il y a lieu, des solutions durables aux trois questions de sécurité routière citées précédemment.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-26

9.9
RÉSOLUTION – AUTORISATION – LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR OFFRIR AUX CITOYENS LES SERVICES D'UN ÉCOCENTRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit parvenir à réduire sa quantité de déchets enfouis en favorisant notamment la récupération et la revalorisation des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais d'améliorer le service aux citoyens concernant les matières résiduelles, notamment celles qui ne peuvent pas être déposées dans les bacs bleus et les bacs verts;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service conclu entre la Ville de Chapais et l'Écocentre Paul Ménard 9296-0814 QUÉBEC INC. en mars 2015 via la résolution 15-03-65 se terminera le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QU'il convient de lancer un nouvel appel d'offres sur invitation pour les services d'un écocentre sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 janvier dernier;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYER par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale, ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, à lancer un appel d'offres sur invitation pour l'obtention de soumissions pour les services d'un écocentre sur le territoire de la municipalité.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.
RESSOURCES HUMAINES

11.
FINANCES ET TRÉSORERIE

16-01-27

11.1
RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DÉCEMBRE 2015

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin



ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de décembre 2015 s'élevant à **420 672,54 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **125 820,15 \$** soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-28

11.2

RÉSOLUTION - AUTORISATION – PREMIER VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC) est un organisme sans but lucratif, mandataire de la Ville de Chapais, qui a pour mission de promouvoir le développement socio-économique de Chapais afin de procurer un milieu de vie agréable et prospère à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a réservé en 2016 un budget de 170 000 \$ pour assurer le fonctionnement de la CDEC, payable en deux versements;

CONSIDÉRANT QUE la CDEC a demandé à la Ville de Chapais de procéder au premier versement de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 janvier dernier ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais verse à la Corporation de développement économique de Chapais un montant de 85 000 \$ pour couvrir ses frais de fonctionnement.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-621-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.

GREFFE

16-01-29

12.1

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION APPLICABLE AUX SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux municipalités de prévoir par règlement, que tout ou en partie des ses biens, services ou activités soient financés au moyen de tarification;

CONSIDÉRANT QUE certains tarifs de la Ville de Chapais doivent être modifiés ou spécifiés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en séance ordinaire du conseil municipal le 15 décembre 2015, par la résolution numéro 15-12-272;



CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 janvier 2016;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le règlement 16-460 concernant la tarification applicable aux services offerts par la municipalité.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.
URBANISME ET ENVIRONNEMENT

14.
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15.
TRAVAUX PUBLICS

16.
SERVICE DES INCENDIES

17.
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16-01-30

17.1
RÉSOLUTION – NOMINATION AU COMAX ÉLÉONORE DE GOLDCORP, VOLET TECHNIQUE

CONSIDÉRANT le comité de maximisation des retombées économiques mis sur pied par l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) et la compagnie minière Goldcorp, projet Éléonore;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ demande à la Ville de Chapais de nommer pour l'année 2016 son représentant au Comax Éléonore de Goldcorp, volet technique;

CONSIDÉRANT QUE ce sujet a été discuté lors du plénier du 18 janvier 2016;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais mandate madame Lise Aubin, directrice générale de la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC) afin de la représenter pour l'année 2016 au Comax Éléonore de Goldcorp, volet technique.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.
VARIA



19.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Normand Côté se questionne sur la hausse des taxes pour 2016. Monsieur Gamache lui mentionne que le nouveau rôle triennal d'évaluation fait par la firme d'évaluation CEVIMEC montre une hausse importante de la valeur des maisons et que la baisse du taux de la taxe foncière de 16 % viendra la compenser en totalité ou en partie, selon le cas.

Monsieur Côté se questionne également sur l'avis qu'il a reçu concernant le règlement sur le déneigement. Monsieur Gamache lui mentionne qu'il ne veut pas discuter des cas personnels en public et il l'invite à venir rencontrer madame Gagné, dga, à ce sujet.

20.
QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Monsieur Guy Lafrenière invite la population au Défi polaire du club de motoneige de Chapais le 13 février 2016.

Madame Lucie Tremblay et Denise Larouche invitent les gens au tournoi de curling et au souper spaghetti au profit du Manoir Pierre Guénette qui se tiendra du 22 au 24 janvier.

21.
LEVÉE DE LA SÉANCE

16-01-31

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19h48.

Steve Gamache
Maire

Mélanie Gagné, directrice
générale adjointe et greffière
suppléante